

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 28 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 26

L’an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 21h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,
Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M JALLOT,
M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme DUBOIS (procuration à M. LONGEAULT)

M. FOURE (procuration à M. GOURVENEK)

Absents excusés :

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D’INVESTISSEMENT 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, notamment l'article 37,

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art L.1612-1 du CGCT) afin de ne pas pénaliser l'avancée des projets d'investissement de la commune sur l'année à venir,

CONSIDERANT que le Maire peut proposer l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants pour le budget 2025 :

CREDIT OUVERT (hors RAR)	BP 2024	1/4 des crédits ouvert pour 2025
Chapitre 20	30 000,00 €	7 500,00 €
Chapitre 204	134 498,00 €	33 624,50 €
Chapitre 21	2 559 490,00 €	639 872,50 €
Chapitre 23	2 001 518,26 €	500 379,57 €
Chapitre 26	9 700,00 €	2 425,00 €
TOTAL	4 735 206,26 €	1 183 801,57 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits en dépenses d'investissement pour 2025 et réparties de la manière suivante

CREDIT OUVERT (hors RAR)	BP 2024	1/4 des crédits ouvert pour 2025
Chapitre 20	30 000,00 €	7 500,00 €
Chapitre 204	134 498,00 €	33 624,50 €
Chapitre 21	2 559 490,00 €	639 872,50 €
Chapitre 23	2 001 518,26 €	500 379,57 €
Chapitre 26	9 700,00 €	2 425,00 €
TOTAL	4 735 206,26 €	1 183 801,57 €

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le cinq décembre deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

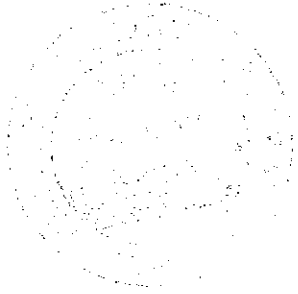


Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20241205-2024-DEL-89-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2024



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20241205-2024-DEL-89-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2024